

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN**

-----  
**Séance du 21 mars 2026**  
-----

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** G.LE BRIAND, F.AMBERT, L.LE MOULLEC, P.BOURGÈS, J. GICQUEL, AM.BROUDIC, T.LE CHEVANTON, M.KERGALL, Y.LE GUILCHER, I.LE CORRE, N.MARCHOU, D.MERLE, M.MERLÉ, F.TILLY, M.LE PARLOUËR, S.MOREAU, A.LE MORVAN, Y.LE CALVEZ

**Excusé :** H.MARION procuration à D.MERLE

**Secrétaire :** T.LE CHEVANTON

**Assistait :** A.LE CONTELLEC, DGS

Membres de référence : 19

Membres en exercice : 19

Membres ayant pris part à la délibération : 19

**ELECTION DES CINQ ADJOINTS AU MAIRE (5.1)**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

**CONSIDERANT** que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Liste Patricia BOURGÈS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste Patricia BOURGES 15 voix (quinze)

➤ **La liste Gilbert LE BRIAND**, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- 1- Patricia BOURGÈS
- 2- Didier MERLE
- 3- Anne-Marie BROUDIC
- 4- Laurent LE MOULLEC
- 5- Marie MERLÉ

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

**Gilbert LE BRIAND**

